Zeitschrift: Hebamme.ch = Sage-femme.ch = Levatrice.ch = Spendrera.ch
Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband
Band: 106 (2008)
Heft: 10

Rubrik: Actualité

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

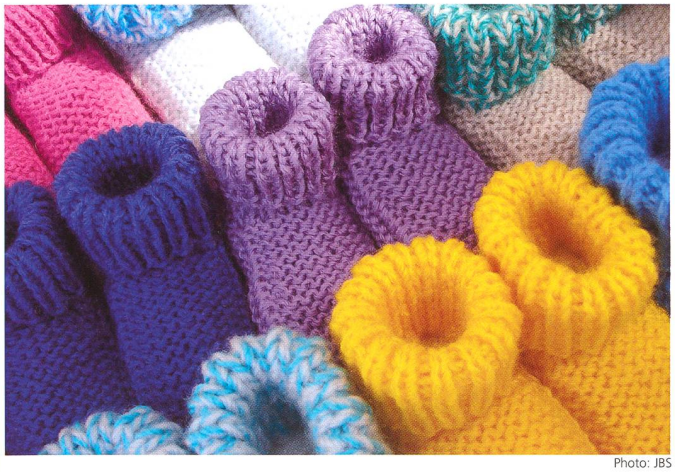

Photo: JBS

Naissances 2007

La légère progression se confirme

Des mères de plus en plus âgées

En 2007, 74500 enfants sont nés, soit 1,5% de plus qu'en 2006 (+1100). Il s'agit du nombre de naissances le plus élevé depuis 2001. Deux évolutions différentes se dessinent. D'une part, les femmes de moins de 30 ans mettent toujours moins d'enfants au monde. Depuis 2001, les naissances chez ces femmes ont diminué de 6,8%. Et, d'autre part, les femmes de 35 ans ou plus font davantage de bébés. Chez ces femmes, les naissances ont augmenté de 31% depuis 2001. Ce changement de comportement, qui consiste à avoir des enfants plus tardivement, a pour conséquence l'augmentation continue de l'âge moyen à la maternité, soit 30,8 ans en 2007 contre 30,0 en 2001.

1,46 enfant par femme en 2007

Le nombre d'enfants par femme augmente également, passant de 1,44 en 2006 à 1,46 en 2007. Depuis 2001, où il se situait à 1,38 enfant par femme, cet indicateur progresse légèrement chaque année. Ce nombre reste toutefois encore nettement inférieur aux 2,1 nécessaires pour assurer le remplacement des générations. Les femmes de nationalité étrangère continuent à mettre au monde davantage d'enfants mais leur fécondité est quasi stable depuis 2001 (1,86 enfant par femme en 2007 et 1,88 en 2001). Par contre, le nombre moyen d'enfants par femme de nationalité suisse augmente pour atteindre 1,33 en 2007, alors qu'il était de 1,30 en 2006 et de 1,22 en 2001.

Source: Communique de presse OFS du 17 juillet 2008.

En consultation

Projet de loi sur la prévention

La FSSF qui est membre de l'Alliance pour la santé en Suisse soutient activement le projet de Loi sur la prévention (LPrév) proposé par le Conseil fédéral. Pour les tous membres de l'Alliance, il s'agit d'une réforme indispensable qui pallie certains défauts du système actuel et en intègre les points forts.

La position officielle de la FSSF doit encore être précisément formulée, mais elle reposera sur les recommandations clés de l'Alliance. Chacune de nos sections peut introduire sa propre prise de position. La procédure de consultation dure jusque fin octobre. Plus il y aura de réponses positives, plus grandes seront les chances de voir aboutir le projet.

Documents pour prendre position: www.public-health.ch

Accouchement interrompu

Précisions sur l'utilisation du tarif

Selon la décision du 8 juillet 2008 de la Commission paritaire Fédération suisse des sages-femmes FSSF – SantéSuisse, l'application du tarif lors d'un accouchement interrompu, en maison de naissance ou à domicile, est précisé comme suit.

Utilisation du tarif

Etant donné que l'accouchement a lieu en partie à domicile ou en maison de naissance et que les prestations de la sage-femme lors d'un accouchement interrompu sont exactement identiques à celles effectuées lors d'un accouchement ayant effectivement lieu en maison de naissance ou à domicile (comme p.ex. la surveillance fœtale au moyen du Dopton ou du cardiotocographe, les signes vitaux de la parturiente, la demande d'analyses, l'observation de processus pathologiques, etc.), il faut facturer selon la position tarifaire B1 jusqu'au transfert à l'hôpital.

Le temps du transfert commence au moment de la décision de la sage-femme de transférer la parturiente à l'hôpital et prend fin avec la remise de la responsabilité de la parturiente à l'hôpital. La facturation du temps de transfert se fait selon la position B2. La situation change dès le moment où l'hôpital endosse la responsabilité auparavant dévolue à la sage-femme. Les prestations éventuellement effectuées par la sage-femme à partir de ce moment-là ne font plus partie du contrat existant entre la FSSF et SantéSuisse.

Lors d'un accouchement en maison de naissance interrompu, la Commission paritaire recommande à la sage-femme de documenter et de motiver précisément la situation vis-à-vis de l'assureur.

En principe, le droit à recouvrer des prestations dues ou de contester des montants payés prend fin au bout de 5 ans, et c'est à chaque sage-femme de juger si elle veut faire des réclamations et établir une nouvelle facture suite à la décision de la Commission paritaire.

Pour continuer à entretenir de bonnes relations avec les assureurs-maladie, la FSSF recommande à ses membres de ne faire de réclamations que si les assureurs ont contesté une facture d'après le tarif B1 et ont demandé de la corriger.

Doris Güttinger
Secrétaire générale FSSF

«Sage-femme suisse» en 2009

Avez-vous des suggestions?

Vous êtes-vous inspirée par un des thèmes: faites-nous signe dès à présent... Vous connaissez un expert, une expérience originale, un projet précis: faites-le-nous savoir immédiatement... Vous assurez ainsi la qualité de nos dossiers!

Janvier: Vaccin contre le cancer du col de l'utérus: pour ou contre? État des lieux
Février: Thérapies alternatives-Acupuncture, phytothérapie, aromathérapie, hypnose médicale, shiatsu, yoga, etc.
Mars: CGT, nouveaux faits probants et pratiques actuelles
Avril: Le sommeil des femmes enceintes, des fœtus, des nouveau-nés. Etat actuel des connaissances et lien avec la pratique de sage-femme
Mai: Sexualité et besoins des femmes durant le post-partum
Juin: Approche «réflexive»
Juillet/Août: Congrès 2009
Septembre: Forums sur Internet: que fait la sage-femme?
Octobre: Nouveau-né et luxation congénitale de la hanche, paralysie du plexus ou jaunisse
Novembre: Formation, quel avenir au plan national?
Décembre: Maternité et sexualité dans les livres d'enfant

Alcool et tabac

Evaluation différente des risques

Mandatés par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), des chercheurs de l'université de Bâle ont étudié la manière dont les professionnels suisses abordent la consommation de substances nocives et le comportement alimentaire des futures mères et s'ils leur expliquent les risques pouvant en découler. Les chercheurs ont interrogé 486 gynécologues (taux moyen de participation: 45,8 %) et 366 sages-femmes (taux moyen de participation: 28,8 %).

Attitude des gynécologues

Neuf gynécologues sur dix demandent aux femmes enceintes quelles sont leurs habitudes en matière tabagique et leur expliquent les risques qui en découlent. La plupart leur recommandent de renoncer totalement à la cigarette durant cette période. Une majorité aborde également la consommation d'alcool mais, sur ce point, seule un peu plus de la moitié se prononce en faveur d'une totale abstinence. Quatre gynécologues sur dix consentent en effet à ce qu'elles boivent un verre au plus de temps en temps.

Attitude des sages-femmes

Une majorité des sages-femmes aborde également la consommation de cigarettes et d'alcool et informent les femmes enceintes sur les risques lités à un tel comportement. Leurs avis divergent quant à la question du nombre de cigarettes et de verres recommandés pendant la grossesse. Près de la moitié recommande de renoncer totalement à ces deux substances, alors que l'autre moitié conseille de réduire le nombre de cigarettes et de boire modérément. Près d'un quart des sages-femmes considère que la consommation de deux à trois verres d'alcool par semaine ne présente aucun risque.

Souhaits communs

La majorité des gynécologues et des sages-femmes pense que diverses mesures permettraient d'améliorer la pratique en matière de suivi, de conseil et d'intervention. Ils souhaiteraient notamment que la Société suisse de gynécologie et obstétrique et la Fédération suisse des sages-femmes édictent des directives, que la formation de base et le perfectionnement mettent davantage l'accent sur la thématique, et que les associations professionnelles ainsi que les services spécialisés fournissent du matériel d'information concernant les risques de la consommation de substances durant la grossesse.

Source: Grob A. et Lemola S. Etude concernant le screening de la consommation de substances pendant la grossesse. Rapport final (en allemand, avec un résumé d'une page en français) d'une étude réalisée sur le mandat de l'Office fédéral de la santé publique, mai 2008.

Aide aux victimes 2007

Une relation familiale entre victimes et auteurs présumés

En 2007, les centres de consultation d'aide aux victimes d'infractions ont enregistré plus de 29 300 affaires. La majorité des affaires concernaient des victimes de sexe féminin (73% des affaires), de nationalité suisse (59%) et domiciliées en Suisse (96%). Les infractions les plus souvent mentionnées étaient les lésions corporelles (42%) et les atteintes à l'intégrité sexuelle d'enfants (15%). L'auteur présumé est, dans la majorité des affaires, de sexe masculin (85%). Il existe une relation entre la victime et l'auteur présumé dans près de trois quarts des consultations, cette relation étant d'ordre familial dans plus de la moitié des consultations.

Source: Communiqué de presse OFS du 8 septembre 2008.

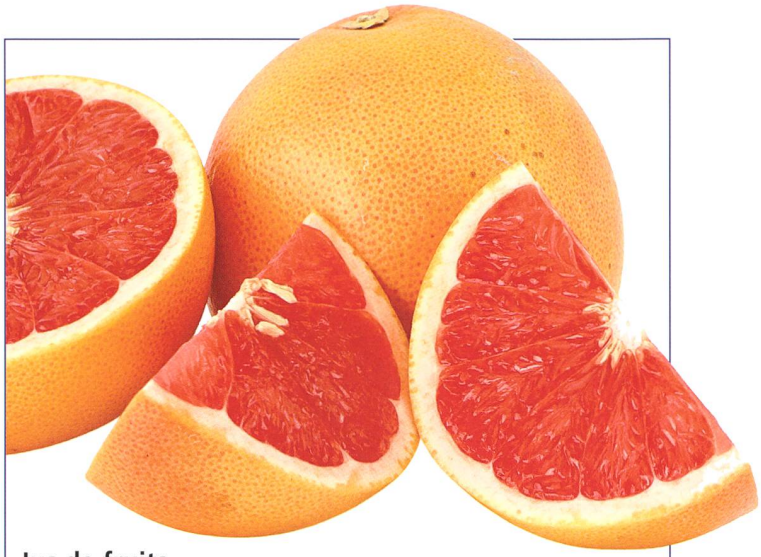

Jus de fruits

Effets néfastes sur certains médicaments

Selon une étude publiée par l'Université de l'ouest de l'Ontario (Canada), les jus de fruits fabriqués à partir de pamplemousses, d'oranges ou encore de pommes pourraient réduire l'absorption de certains médicaments en diminuant fortement leur efficacité.

Effets réduits ou perturbés

David Bailey et les scientifiques Richard Kim et George Dresser du Lawson Health Research Institute, ont découvert que la moitié de la fexofénadine, un antihistaminique utilisées pour lutter contre les allergies, est absorbée lorsqu'elle est prise avec du jus de pamplemousse par rapport la prise d'un médicament avec seulement de l'eau.
«Récemment, nous avions découvert que les jus de pamplemousses et autres jus de fruits diminuaient sensiblement l'absorption orale de certains médicaments dans le processus de l'absorption intestinale», a ajouté David Bailey. «La préoccupation est la perte du bénéfice de médicaments indispensables dans le traitement de pathologies médicales lourdes. La perte par le corps de la moitié de la quantité de médicaments pris par le malade peut devenir critique pour l'exécution de certains médicaments».
Un essai clinique a montré que la naringine, ingrédient actif du pamplemousse, bloque un vecteur clé de pénétration des médicaments du petit intestin au système circulatoire sanguin. Toutefois, des médicaments dont les niveaux sont renforcés en la présence de jus de pamplemousse semblent bloquer un enzyme dans d'autres médicaments comme des anti-cholestérols les rendant potentiellement toxiques.

Effets accrus

Depuis près de 20 ans, le Dr Bailey et ses collègues avaient annoncé que la consommation de jus de pamplemousse pouvait accroître les effets du félodipine, un traitement contre l'hypertension artérielle, et provoquer de dangereuses concentrations de médicaments dans le sang. Depuis, d'autres chercheurs ont identifié près de 50 médicaments avec lesquels le jus de pamplemousse peut avoir les mêmes effets. Ces risques sont indiqués sur les étiquettes de ces médicaments.
Certains antibiotiques, de médicaments contre l'hypertension artérielle, de bêta-bloquants et d'agents anti-cancéreux sont sur une liste des médicaments dont les effets bénéfiques diminuent avec la consommation de jus de fruits.

Source: Lettre d'information du Portail de l'Environnement du 25 août 2008.